

agit dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi sur la Banque du Canada.» Celui qui est aujourd'hui ministre des Finances et qui était alors simple député d'Eglinton soutenait que le gouvernement ne pouvait se soustraire à sa responsabilité à l'égard de ces initiatives, et nous demandons aujourd'hui au gouvernement d'assumer exactement le même genre de responsabilité. Mais le gouvernement a une nouvelle vue des choses maintenant. Cette vue, le ministre actuel des Finances l'a exposée le 27 avril 1959, comme en fait foi la page 3245 du Hansard de ce jour-là:

Le Parlement a confié la responsabilité de la politique monétaire et, en fait, le pouvoir en cause,...

Je souligne les mots «responsabilité et pouvoir».

...à la Banque du Canada. Le gouvernement n'exerce aucune influence dans le domaine de la politique monétaire.

Parlant d'une chose qui est décisive et parfois déterminante, et qui est toujours importante à l'égard de tout le domaine de la politique financière et économique, le ministre des Finances dit aujourd'hui que le gouvernement n'exerce aucune influence dans le domaine de la politique monétaire. Il dit: «Nous laissons la politique monétaire et tout ce qu'elle représente»,—et ses rapports inséparables avec la politique financière et économique,—«au soin du gouverneur de la Banque du Canada. Oui, nous assumons la responsabilité des politiques en matière de finance et de gestion de la dette, mais pour ce qui est de la politique monétaire»,—qui est inséparable des autres,—«non, nous ne l'assumons pas. Je dis qu'il est impossible de faire une telle distinction si on veut éviter la confusion et l'incertitude, bien que la distinction semble maintenant acceptable au ministre, et, à ce que je comprends, à la Banque. J'espère que le ministre acceptera cette responsabilité, qu'il n'y se soustraira pas à cette responsabilité qui revient en fin de compte au gouvernement et derrière celui-ci, au Parlement. J'espère qu'en l'acceptant, il fera tomber tout doute, incompréhension et incertitude au sujet des rapports entre le gouverneur de la Banque du Canada et lui-même, et qu'il fera connaître son attitude et celle du gouvernement au sujet des positions qui ont été prises et des lignes de conduite qui ont été préconisées par le gouverneur de la Banque du Canada.

Somme toute, le ministre et le gouvernement n'ont pas hésité à intervenir dans l'exécution par la Banque de la politique monétaire. Ils ne devraient donc pas tenter de se soustraire à leur responsabilité à l'égard de la politique...

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, de quoi parle donc l'honorable chef de l'opposition?

**L'hon. M. Pearson:** Je parle de l'intervention du gouvernement, il y a quelque temps, lorsque la Banque a mis à l'enchère des bons du Trésor, intervention qui a influé sur le taux de ces bons. Le ministre sait parfaitement de quoi il s'agit. Il est parfaitement au courant de la séance du cabinet qui a eu lieu et il sait que l'enchère a été retardée d'une heure ou deux afin que le gouvernement puisse prendre une décision.

**L'hon. M. Fleming:** Le chef de l'opposition dit-il que cela avait pour but d'influer sur la politique monétaire?

**L'hon. M. Martin:** Sûrement!

**L'hon. M. Fleming:** Quelle absurdité!

**L'hon. M. Pearson:** Je dis que c'était là une intervention de la part du gouvernement dans les opérations de la Banque en matière de politique monétaire, domaine où le gouvernement, selon le ministre, n'a aucune responsabilité.

**L'hon. M. Fleming:** Cela n'avait rien à voir aux opérations de la Banque.

**L'hon. M. Pearson:** Le ministre pourra répondre à cela plus tard. Le gouvernement est tout à fait disposé à assumer l'entière responsabilité du niveau des taux d'intérêt à l'égard des prêts à l'habitation. C'est une chose dont un de mes collègues parlera plus en détail plus tard au cours du débat.

Et voilà pour la question de la responsabilité. Je passe maintenant aux erreurs de politique qui ont eu des conséquences directes et nuisibles sur l'économie, sur la confiance, sur notre expansion nationale, sur le redressement économique et, partant sur le chômage. La première preuve de telles erreurs, on la trouve dans le domaine de la gestion de la dette. Bien entendu, nous en avons déjà parlé ici. Plus particulièrement, il y a l'erreur relative à l'emprunt de conversion. Cet emprunt a été une grande erreur.

**L'hon. M. Fleming:** C'est absurde!

**L'hon. M. Pearson:** C'est l'opinion générale des spécialistes au pays.

**L'hon. M. Fleming:** Aucun spécialiste n'est de cet avis. De quels spécialistes parlez-vous?

**L'hon. M. Pearson:** Je pourrais en nommer une douzaine.

**M. Bell (Carleton):** Nommez-en un.

**L'hon. M. Pearson:** J'en nommerai sûrement, et j'en citerai quelques-uns.

**L'hon. M. Fleming:** Pas des spécialistes.